



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 94467

Texte de la question

M. Julien Dray attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les revendications du personnel de l'Hôpital de Montfort-l'Amaury qui s'inquiète quant à l'avenir de leur hôpital local. Après 8 ans, de direction commune avec l'hôpital de Houdan (Yvelines) et un bilan globalement positif malgré le peu de moyens accordés à ces deux hôpitaux, le personnel reste dans l'incompréhension, devant l'exigence faite par M. le maire de la ville de Montfort-l'Amaury, réclamant une mutation de la directrice de l'hôpital de Montfort. Ce départ signifierait une mise en danger de l'établissement et nuirait au bon fonctionnement de celui-ci comme l'impossibilité de réunir le Conseil de surveillance dont le président est également le maire de Montfort-l'Amaury. Cette mutation remettrait en cause la direction commune des deux établissements par le Conseil de surveillance de l'Hôpital de Houdan qui maintient son entière confiance en la gestion de la directrice des deux sites hospitaliers. Il la remercie de bien vouloir lui préciser les mesures envisagées pour répondre aux inquiétudes du personnel de l'Hôpital de Montfort l'Amaury.

Texte de la réponse

L'hôpital de Montfort-l'Amaury a été entièrement reconstruit en 2008 sur un nouveau site pour un montant de 13 MEUR. Sa capacité est de 200 lits d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Sa situation financière devrait s'améliorer grâce à la vente du terrain de l'ancien site. Une convention de direction commune avec l'hôpital de Houdan a permis, depuis huit ans, des collaborations entre équipes administratives, médicales et soignantes fructueuses pour chacun des deux établissements. À plusieurs reprises depuis juillet 2010, l'agence régionale de santé d'Île-de-France a été saisie de difficultés de gouvernance de cet établissement. Les différents représentants de l'hôpital de Montfort-l'Amaury ont été reçus par l'agence régionale de santé (ARS). Au terme de ces entretiens, il a semblé nécessaire qu'une réflexion stratégique concernant les deux sites hospitaliers soit engagée, qui aille au-delà des enjeux immédiats de gouvernance. Cette réflexion doit permettre, à partir d'une analyse approfondie de l'offre territoriale, de proposer les scénaris de coopérations permettant de garantir la qualité des soins et l'efficacité des prises en charge. Les conclusions de ces travaux seront connues en avril prochain, pour une mise en œuvre en septembre 2011. Dans cette attente, il a été demandé aux différentes parties prenantes de collaborer et de contribuer ensemble à un fonctionnement harmonieux de l'établissement, ce qui suppose la tenue régulière des instances et le maintien d'un climat social serein.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dray](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94467

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13148

Réponse publiée le : 22 mars 2011, page 2885